



LISTE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

5 mars 2026 – 18H30 – (convocation du 27 février 2026)

.....

Présents : : Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, Madame Christine POU GALAN, Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO, Madame Christine HORTALA, adjoints au Maire, Madame Martine MOULY-CHARLES, Monsieur Thierry BERNARD, Monsieur Michel RIUS, Madame Martine MOULY, Monsieur Sébastien TORAL, Madame Hélène BEDOS, Madame Sarah GUIRAUD, Monsieur Damien NICOLAS, Monsieur Cédric CROS, Madame Cécile ALLEGRA, Monsieur Patrick FILIAT-RODRIGUEZ, Conseillers Municipaux.

Absent(s) :

Madame Chantal MEMET (excusée).

Monsieur Jean-Paul CLEMENTE (excusé) donne pouvoir à Madame Christine POU GALAN.

Madame Léticia BERNARD (excusée) donne pouvoir à madame Martine MOULY-CHARLES.

Monsieur Gaëtan DESCAMPS (excusé) donne pouvoir à monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO.

Secrétaire de séance : Christine POU GALAN

Monsieur le Maire remercie tous ses élus de l'avoir accompagné pendant tout ce mandat et du travail effectué. Il remercie également les agents municipaux.

Monsieur le Maire constate que le Quorum est atteint : 15 élus présents sur 19 élus.

Monsieur le Maire se retire pour le vote des questions 3 et 4.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2025.

QUESTION 2026-01 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 BUDGET COMMUNE

Madame Martine MOULY-CHARLES informe l'Assemblée Délibérante des réalisations 2025 du BUDGET COMMUNE, dressées par le comptable public, madame BREIL :

Pour la section de fonctionnement.

- Dépenses de fonctionnement = 1 392 660.11 €
- Recettes de fonctionnement = 1 663 590.42 €
- Résultat comptable 2025 = 270 930.31 €

Excédent reporté de 2024 = 362 899.95 €

Résultat cumulé de l'exercice = 633 830.26 €

Pour la section d'investissement.

- Dépenses d'investissement = 555 653.87 €
- Recettes d'investissement = 885 400.21 €
- Résultat comptable 2025 = 329 746.34 €

Besoin de financement reporté de 2024 = 512 347.38 €

Besoin de financement cumulé = 182 601.04 €

Le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2025 du Budget COMMUNE, par le receveur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante d'approuver le Compte de Gestion 2025 Budget COMMUNE, dressé par le Comptable Public.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 2026-02 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

Madame Martine MOULY-CHARLES informe l'Assemblée Délibérante des réalisations 2025 du BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT, dressées par le comptable public, madame BREIL :

Pour la section d'exploitation.

- Dépenses d'exploitation = 357 962.71 €
- Recettes d'exploitation = 381 803.73 €
- Résultat comptable 2025 = 23 841.02 €

Excédent reporté de 2024 = 88 333.57 €

Résultat cumulé de l'exercice = 112 174.59 €

Pour la section d'investissement.

- Dépenses d'investissement = 93 138.12 €
- Recettes d'investissement = 69 165.48 €
- Résultat comptable 2025 = -23 972.64 €

Excédent reporté de 2024 = 37 280.16 €

Résultat cumulé de l'exercice = 13 307.52 €

Le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2025 du Budget EAU-ASSAINISSEMENT, par le receveur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante d'approuver le Compte de Gestion 2025 Budget EAU-ASSAINISSEMENT, dressé par le Comptable Public.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 2026-03 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 COMMUNE ET AFFECTATION DU RESULTAT

Madame Martine MOULY-CHARLES informe l'Assemblée Délibérante que les réalisations du Compte Administratif 2025 BUDGET COMMUNE de l'ordonnateur sont conformes aux réalisations du Comptable Public.

Le résultat cumulé de fonctionnement doit être en priorité affecté au recouvrement de la section d'investissement.

Il est proposé d'affecter 182 604.04 € en section d'investissement et de reporter 451 229.22 € en section de fonctionnement au Budget 2026 COMMUNE.

Madame Martine MOULY-CHARLES demande à l'Assemblée délibérante d'approuver le Compte Administratif 2025 du Budget COMMUNE ainsi que l'affectation du Résultat.

Pour cette question, le Maire se retire.

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 2026-04 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

Madame Martine MOULY-CHARLES informe l'Assemblée Délibérante que les réalisations du Compte Administratif 2025 BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT de l'ordonnateur sont conformes aux réalisations du Comptable Public.

La section d'investissement présente un excédent de 13 307.52 €, il n'y a pas d'affectation à établir.
La totalité de l'excédent de fonctionnement est reportée en fonctionnement, soit 112 174.59 €.

Madame Martine MOULY-CHARLES demande à l'Assemblée délibérante d'approuver le Compte Administratif 2025 du Budget EAU-ASSAINISSEMENT.

Pour cette question, le Maire se retire.

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 2026-05 : TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTES

Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'Assemblée Délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services

Trois Agents de catégorie C, Service Technique, occupant les grades d'adjoint technique principal partent à la retraite.

Il convient de créer trois postes d'adjoint technique pour assurer leurs remplacements, permettant ainsi de titulariser les agents contractuels en poste depuis plusieurs mois, voire plusieurs années.

Le Maire propose à l'assemblée la création de 3 emplois d'Adjoints Techniques permanents à temps complet, pour assurer les fonctions d'agent Technique en Milieu Rural.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 2026-06 : CONVENTION DE SUIVI HYGIENE ALIMENTAIRE

Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, informe l'Assemblée Délibérante que pour des raisons préventives, il est souhaitable de mettre en place un suivi hygiène alimentaire pour la cantine, opéré par un prestataire extérieur.

Ce suivi est assuré par le prestataire de service de livraison de repas. Le service de la cantine procédant uniquement à la réception des repas froid et à la réchauffe de ces derniers suivant les normes HACCP. Toutefois, un contrôle externe peut compléter le suivi déjà en place.

La société « NORMEC LABHYA » propose un suivi sous forme de prélèvements inopinés sur les surfaces et analyses microbiologiques, trois fois par an.

Le cout de ces analyses s'élève à 645.70 € TTC par an.

La durée est d'un an, tacitement reconductible sauf dénonciation dans un délais de 2 mois.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante l'autorisation de signer cette convention.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 2026-07 : MAPA AMELIORATION DU RENDEMENT D'EAU POTABLE – CHOIX DU CANDIDAT

Monsieur Thierry BERNARD informe l'Assemblée Délibérante qu'une procédure de marché à procédure adaptée a été lancée pour les travaux d'amélioration du rendement de l'eau potable.

La date de limite de réception était fixée au mardi 17 février à 12H00 sur le portail des marchés publics Midi libre légal. L'ouverture des plis a été réalisée en présence du maire, des adjoints, du cabinet GAXIEU, Maître d'œuvre pour cette opération.

Les critères de sélection sont les suivants :

- Valeur technique de l'offre : 60%
- Prix : 40%

Cinq entreprises ont remis une offre.

Conformément aux critères, les notes attribuées sont les suivantes :

- TPSM obtient une note de 64.65/100 avec une offre à 99 921.01 € HT.
- BRAULT TP obtient une note de 78.08/100 avec une offre à 97 500 € HT
- EAE TP obtient une note de 83.20/100 avec une offre à 83 552.30 € HT
- SAS ROGER JEAN obtient une note de 88.90/100 avec une offre à 106 792.25 € HT
- SAS SUD ENVIRONNEMENT TP obtient une note de 95.56/100 avec une offre à 93 977.00 € HT

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de retenir l'offre arrivant en première position au regard des critères de sélection, à savoir l'offre de l'entreprise SAS SUD ENVIRONNEMENT.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 2026-08 : MAPA CREATION DU PARKING DU COUVENT – CHOIX DU CANDIDAT

Monsieur Thierry BERNARD informe l'Assemblée Délibérante qu'une procédure de marché à procédure adaptée a été lancée pour les travaux du parking du Couvent.

La date de limite de réception était fixée au mercredi 25 février à 12H00 sur le portail des marchés publics Midi libre légal. L'ouverture des plis a été réalisée en présence du maire, des adjoints, du cabinet GAXIEU, Maître d'œuvre pour cette opération.

Les critères de sélection sont les suivants :

- Valeur technique de l'offre : 30%
- Prix : 70%

Sept entreprises ont remis une offre.

Conformément aux critères, les notes attribuées sont les suivantes :

- TP SICILIA MANUEL obtient une note de 67.42/100 avec une offre à 121 000.80 € HT
- EUROVIA LR obtient une note de 71.46/100 avec une offre à 168 778 € HT
- COLAS France obtient une note de 75.02/100 avec une offre à 122 697 € HT
- AM SUD TP / CABANEL TP obtiennent une note de 79.76/100 avec une offre à 103 260.13 € HT
- SOCIETE DES TP DU SUD OUEST obtient une note de 84.85/100 avec une offre à 114 974 € HT
- EAE TP obtient une note de 90.49/100 avec une offre à 105 224.10 € HT
- BRAULT TP obtient une note de 94/100 avec une offre à 99 949 € HT

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de retenir l'offre arrivant en première position au regard des critères de sélection, à savoir l'offre de l'entreprise BRAULT TP.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

INFORMATIONS SUR LES ACTES PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS

- Décision 2026-01 MAPA rénovation énergétique Mairie-Ecoles PAC géothermie : LOT1 avenant 1 CAP BIO NRJ
- Décision 2026-02 Décision d'ester en justice affaire RACAULT
- Décision 2026-03 Contrat d'abonnement SAAS Sogelink pour les DICT

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 19H30.

Le Maire
Jean-Louis LAFAURIE

